

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Anne Boquet

haut-commissaire de la République en Polynésie française
High Commissioner of the Republic in French Polynesia
déléguée du gouvernement pour l'action de l'État en mer
Delegate of the French Government for Sea State Action

Vu la convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay le 10 décembre 1982, publiée par le décret n° 96-774 du 30 août 1996 ;

According to United Nations convention on the law on the sea adopted at Montego Bay December the 10th 1982, published by Decret N°96-774 on August 30th 1996,

Vu le code pénal ;

According penal code

Vu le code de procédure pénale ;

According penal procedure code,

Vu de décret-loi du 09 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche en mer,

According to the decret-law of 9th January 1852 amended concerning fisheries activities at sea,

Vu la loi n°70-1264 du 29 décembre 1970 relative aux procédures à suivre en matière de contrôle international des pêches maritimes prévues par les conventions internationales;

According to law N°70-1264 of December 29th 1970 concerning procedures about international sea fisheries control provided for international conventions,

Vu le décret n° 97-506 du 20 mai 1997 relatif aux commandements de force maritime et d'élément de force maritime ;

According to law N°97-506 of May 20th 1997 concerning procedures of control at sea by French State,

Vu le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2006 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État.

According to the decret N°2005-1514 of December 6th 2006 concerning Overseas Organisation of State Action,

Vu la résolution de la WCPFC CMM N°2006-08 relative aux procédures d'embarquement et de d'inspection,

According to WCPFC Conservation and Management Measure N°2006-08 concerning boarding and inspection procedures,

Vu les résolutions adoptées par l'IATTC,

According to resolutions adopted by IATTC,

Sur proposition du chef du service des affaires maritimes de Polynésie française,

DÉCIDE
DECIDE

Le lieutenant de vaisseau Patrick DE SEVIN
Commandant le patrouilleur P 400 « LA RAILLEUSE »
Captain of Navy patrol craft P400 « LA RAILLEUSE »

est habilité à rechercher et constater les infractions en matière de police des pêches maritimes conformément à la législation nationale et internationale.

Is allowed to investigate and establish infringements to fisheries regulations at sea according to National and International regulations,

Cette habilitation est valable à compter de ce jour jusqu'à la date de son débarquement du patrouilleur P 400 « LA RAILLEUSE »

This enabling to control national and international fisheries regulations is valid until the date of his debarkment.

Fait à Papeete, le

Anne BOQUET

Photo et cachet

Copies : Monsieur le procureur de la République près le tribunal 1ère instance de Papeete
Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Papeete